

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : ☐ Générale ☒ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : histoire-géographie

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2h

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : thème2histoire ; thème2géographie ; thème3histoire

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

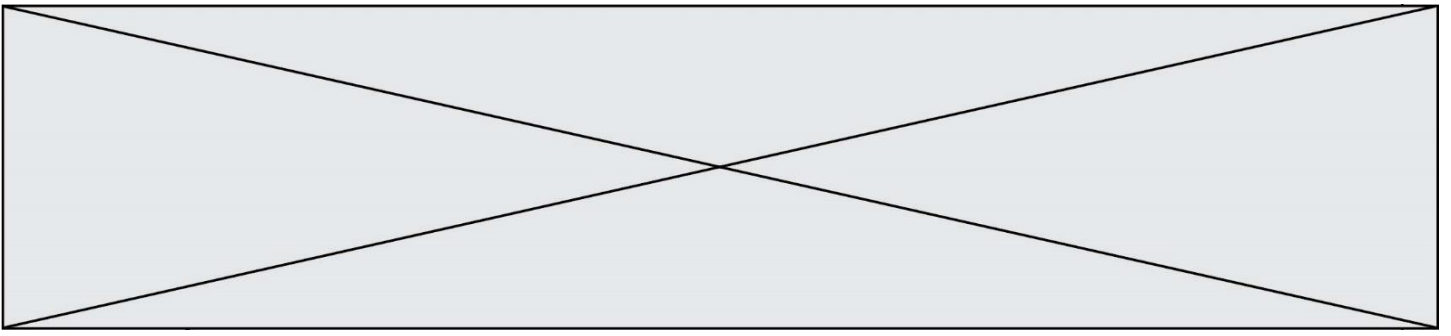
DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☐ Oui ☒ Non

☒ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☒ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

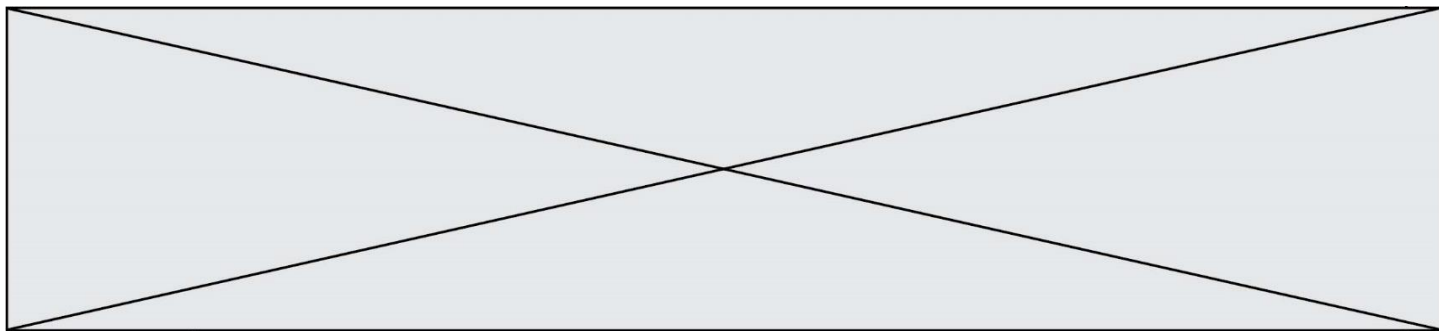
☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 8



Première partie : questions (10 points)

1. Citez deux avancées sociales obtenues entre 1848 et 1870.
2. Justifiez l'affirmation suivante : « les événements de juin 1848 marquent une rupture entre les ouvriers et la République ».
3. Montrez avec deux arguments que les citoyens ont conquis des droits entre 1848 et 1870.
4. En vous appuyant sur un exemple, définissez les flux matériels et les flux immatériels.
5. Sur le fond de carte (annexe), localisez et nommez trois ports principaux et une façade maritime majeure. Complétez la légende.



Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets au choix.

Sujet d'étude : L'instruction des filles sous la Troisième République avant 1914

Document 1 : « De l'utilité de l'instruction morale et civique » par les institutrices selon A. Lafut, institutrice.

« Dans notre organisation républicaine, le gouvernement s'occupe de donner l'instruction qui est indispensable à l'homme dans quelque condition qu'il s'y trouve. [...] L'instruction morale et civique est de toute nécessité à l'éducation de la jeunesse, on doit donc s'appliquer à inculquer aux jeunes élèves ces maximes saines [...] Par la connaissance des devoirs moraux et des bienfaits de nos nouvelles institutions, nous donnerons à cette génération dans l'enfance des sentiments de justice, de probité et de liberté. Ces qualités sont le complément de l'éducation, et le peuple dont les enfants ont reçu cet enseignement est un peuple fortuné. Dans l'école, pour les enfants du cours élémentaire, par des lectures à leur portée, des exemples donnés de vive voix, on cherchera à captiver leur attention, à faire vibrer le sentiment.

Pour les élèves du cours moyen, [...] n'oublions pas non plus à chacun de ces leçons d'ajouter quelques mots sur le progrès de la civilisation, et faisons-en remarquer les bienfaits.

Pour les élèves du cours supérieur [...] expliquez la forme des divers gouvernements, faites-en voir les différences, les avantages et les défauts [...] et ne terminez jamais sans être sûrs que votre leçon sera profitable à la République, à la Patrie. »

Source : A. Lafut, « De l'utilité de l'instruction morale et civique », *La Citoyenne*, n°60, du 6 au 4 juin 1882. *La Citoyenne* est un journal bimensuel fondé par une institutrice féministe, Hubertine Auclert.

Document 2 : Récit d'une jeune institutrice dans une commune rurale du Territoire de Belfort¹.

« Pour moi, de ma longue carrière, les souvenirs les plus lointains sont ceux de [...] ma vie de toute jeune institutrice de 1909 à 1912, dans une école mixte de petit village, à quinze kilomètres d'une gare en une maison isolée, à peu près sans mobilier et sans eau, sans gaz, sans électricité, sans téléphone au village, sans communication, hors la vieille diligence attelée de deux chevaux.

Classe à quatre divisions² cours du soir aux jeunes gens (guère plus jeunes que moi) et, surtout, secrétariat de la mairie, pour lequel on ne nous avait rien appris. Autant dire que, avec un maire de sommaire instruction, on me remettait en main l'administration de la commune. [...]

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

Et grand fut mon embarras, la première année quand il fallut m'occuper des centimes additionnels et du budget , dresser la liste des chevaux hongres³ (mot inconnu pour moi), rédiger un extrait de matrice cadastrale⁴ ou un acte de reconnaissance d'enfant illégitime ou bien aller faire la vente des bois communaux sur les montagnes d'Alsace. [...] N'importe qui, à n'importe quelle heure, pouvait venir me trouver en mairie. »

Notes :

1. Ces souvenirs d'avant 1914 ont été recueillis lors d'une enquête menée par des historiens au cours des années 1960.
2. Une classe à quatre divisions est une classe unique qui comporte quatre niveaux différents.
3. Un hongre est un cheval castré.
4. La matrice cadastrale recense pour tout propriétaire tout ce qu'il possède en bâti et en non-bâti.

Source : Mona et Jacques Ozouf, *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard-Éditions du seuil, 1990, p. 307-308.

Questions :

1. Relevez les éléments qui montrent comment les institutrices mettent en œuvre l'instruction morale et civique dans leurs classes (Document 1).
2. Citez les différentes tâches que doit assumer une jeune institutrice en campagne (Document 2).
3. Décrivez les conditions d'exercice de son métier et les difficultés auxquelles elle se heurte. (Document 2).
4. Expliquez le rôle des institutrices dans l'enracinement de la République chez les jeunes filles et dans les campagnes (Documents 1 et 2).

Modèle CCYC : ©DNE Nom de famille (naissance) : (Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)	
Prénom(s) :	
N° candidat :	
Né(e) le :	/ /
	N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

Document 2 : Guide touristique d'Alger en 1906

« Le touriste qui ne resterait que 24 heures à Alger pourra, partant de la place du Gouvernement, se promener sur le boulevard de la République pour jouir de la vue sur la baie et le port, puis se rendre au jardin Marengo¹ par la rue Bab-el-Oued ou mieux par le boulevard de France et le boulevard Amiral-Pierre. Il traversera le jardin, visitera la mosquée de Sidi-Abd-er-Rahman, il, montera à travers les rues étroites en escalier du vieil Alger jusqu'à la Kasba, située au point culminant de la ville. Il redescendra ensuite à la place du Gouvernement.

Après déjeuner, on visitera les quelques monuments qui subsistent de l'Alger turc, la mosquée de la Pêcherie, la Grande-Mosquée, le palais de l'Archevêché, la bibliothèque nationale, tous situés au voisinage immédiat de la place du Gouvernement. Puis on prendra, également sur cette place, le tram électrique de Mustapha-Supérieur du boulevard Bru [...]

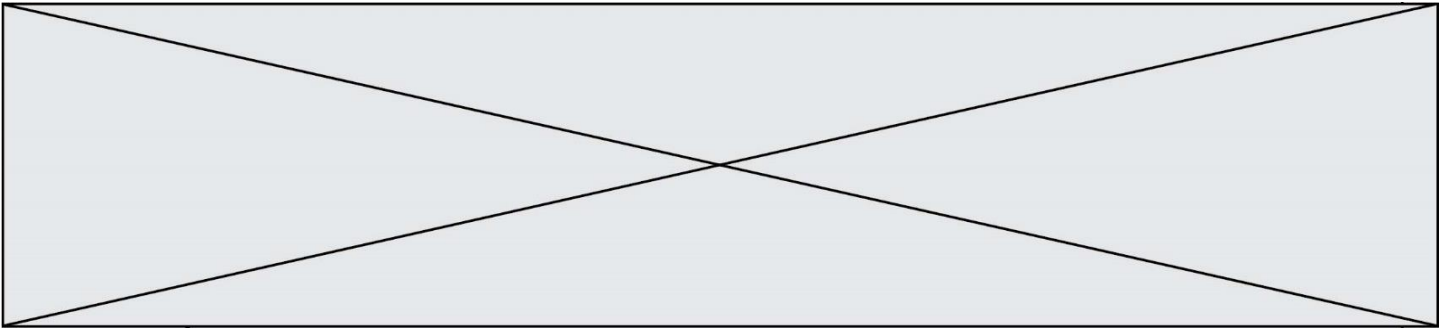
La place du Gouvernement est restée le centre et le cœur d'Alger. Là, convergent les principales artères de la ville. Là, stationnent les services de trams qui traversent Alger du Nord au Sud, conduisant, d'une part à Saint-Eugène, de l'autre à Mustapha : les trams (jaunes) qui suivent les voies les plus voisines de la mer stationnent sur le côté Est de la place ; les trams (bruns) qui suivent les rues Bab-el-Oued et Bab-Azzoun et montent à Mustapha-Supérieur, sur le côté Ouest. La place, sur laquelle se dresse la statue équestre du duc d'Orléans² est un rectangle dont trois côtés sont formés par des maisons à arcades ; le quatrième côté est occupé par « la mosquée de la Pêcherie, toute blanche, aux murs dentelés, élançant au-dessus de sa coupole et de ses dômes la fine silhouette du minaret ; puis une large échappée se découvre avec le port, la mer. » [...]

La partie haute d'Alger [La Kasba], occupant les pentes les plus escarpées de la colline, est celle qui a le mieux conservé son caractère indigène. Les ruelles en escalier du vieil Alger forment l'enchevêtrement le plus bizarre qu'il soit possible d'imaginer [...]

Notes :

1. Victoire napoléonienne
2. Membre de la famille royale : fils de Louis-Philippe qui participa à la conquête de l'Algérie.

Source : G. Jacqueton, A. Bernard et S. Gsell, *Algérie et Tunisie*, collection des guides Joanne, Hachette, 1906.



Questions :

1. Identifiez la nature et les destinataires des deux documents.
2. Identifiez les deux grands quartiers de la ville et caractérisez-les. (documents 1 et 2)
3. Relevez les éléments qui montrent la présence coloniale française. (documents 1 et 2)
4. D'après vos connaissances et les deux documents, montrez que la ville d'Alger et son organisation au début du XX^e siècle sont représentatives de la société coloniale française.